

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3866>



# CAPA des agrégés du 17 mars (Liste d'Aptitude)

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Agrégés -



Date de mise en ligne : dimanche 20 mars 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Madame le Recteur,

Commençons par la situation générale dans l'Education Nationale, alors que ce matin se sont tenus plusieurs CTPD dans l'académie dont le bilan se solde par un grand nombre de suppressions de postes. Le constat est unanime, y compris de la part des cadres administratifs de vos services, Madame le Recteur : c'est la destruction du système éducatif public qui est en marche. Les usagers (élèves, parents) et les personnels ne sont que des pions au service d'une logique d'apparence pédagogique mais, en réalité, uniquement comptable : 163 suppressions de postes dans le second degré dans notre académie avec un effectif d'élèves croissant.

Le gouvernement au mépris de tout dialogue social passe outre les analyses des différentes instances consultatives.

Les parents ne sont pas dupes de cette situation et dans les différents conseils d'administration où nous siégeons, nous entendons l'expression de leur inquiétude vis-à-vis de la qualité de l'enseignement dispensé à leurs enfants compte tenu de l'accroissement considérable des charges des enseignants.

Le problème très actuel du remplacement des professeurs titulaires ou stagiaires confirme nos craintes et celles des parents.

Dans ce contexte délicat, le recours massif aux heures supplémentaires, alors que des postes sont supprimés, est inacceptable. Même si une seule heure supplémentaire peut être imposée statutairement, les chefs d'établissement font pression sur les collègues qui ont du mal à refuser.

Nous nous opposons aussi à la rivalité que l'administration instaure entre les établissements. Nous ne croyons pas qu'une éducation de qualité puisse être délivrée dans un tel climat. D'autre part, les personnels ressentent de plus en plus l'absence de considération de la part de leur hiérarchie.

Comme exemple, hélas, de ce que nous venons de décrire il y a la manière dont est menée la réforme en première et en particulier en STI2D. Nous demandons un moratoire d'un an sur ce dossier car rien n'est prêt pour la future rentrée : quelques enseignants seulement sont en formation, le matériel ne sera pas disponible car là aussi le gouvernement a pris ses décisions seul, sans consulter les régions auxquelles reviennent la charge financière. Enfin, c'est bien une logique purement comptable qui apparaît quand on voit le nombre de dédoublements diminuer alors que les séries STI ont fait la preuve de leur réussite grâce à des conditions faisant une part belle à la pratique.

Nous tenons également à souligner une autre conséquence de cette logique comptable : la situation désastreuse de la formation continue dans notre académie qui se résume en grande partie à des téléconférences.

Dans ce contexte général de démolition, l'enseignement supérieur n'est pas épargné. Depuis l'adoption de la loi LRU, le passage aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), le financement de l'enseignement supérieur sur projet plutôt que sur crédits récurrents, le démantèlement de la recherche par la mise en compétition exacerbée entre établissements, l'empilement des structures (universités, PRES, Grands Etablissements), le sabotage de la formation (IUFM, INRP, IUT, CNED) et la précarisation généralisée des personnels rongent l'unité du service public.

Au sujet de l'ordre du jour

L'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude se fait dans le rapport de 1 pour 7 titularisations prononcées dans la discipline de recrutement au 1er septembre de l'année scolaire en cours. Les possibilités de promotion dépendent donc directement du nombre de postes mis au concours externes et internes. Or ce nombre est en diminution, c'est dire si la porte devient de plus en plus étroite. Nous revendiquons donc la création d'agrégations dans toutes les

disciplines, l'augmentation des recrutements d'agrégés par concours, l'élargissement des contingents de nomination en passant du 1/7ème des titularisations au 1/5ème et la définition de critères objectifs pour la liste d'aptitude. Effectivement depuis des années ici, nous demandons les critères qui sont à l'origine de vos propositions, Madame le Recteur, sans vraiment recevoir des réponses satisfaisantes.

Nous contestons le fait que ce soient principalement les actions pédagogiques hors des classes qui départagent les collègues pour cette promotion. En effet ce critère défavorise nettement les femmes, nous y reviendrons et d'autre part, que va-t-il advenir des promotions des collègues travaillant hors du grand Dijon ? Chacun sait en effet que le rectorat connaît des difficultés financières et qu'en ce moment il est fait davantage appel pour des missions à des collègues du grand Dijon pour limiter les frais de remboursement. Si les collègues habitant ailleurs ne sont pas sollicités ou très peu, ils rendront alors moins de services à l'inspection et risquent de ce fait d'être moins promus. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point, Madame le Recteur ?

Revenons sur la place des femmes dans les propositions. Déjà depuis des années nous avons fait remarquer qu'elle n'était pas satisfaisante. Or cette année, c'est pire : pourcentage de propositions chez les femmes 8% contre 10,7 % l'an passé ; en ce qui concerne les hommes 18 % contre 13,5 % l'an passé. La situation des lettres modernes est à ce titre très significative : 40 % de proposés chez les hommes contre 4 % chez les femmes alors que la population enseignante dans cette discipline est majoritairement féminine.

Clairement plusieurs facteurs se conjuguent. Bien entendu nous demandons avec force, ce jour, que davantage de femmes soient proposées mais c'est sur les causes en amont qu'il faut agir. La survalorisation dans l'appréciation des dossiers des missions accomplies en dehors des heures de cours défavorise nos collègues femmes qui sont moins sollicitées. Aujourd'hui nous demandons qu'une réflexion sur le sujet soit menée.

The logo consists of the words 'Syndicat national des enseignants de second degré' in a stylized, multi-colored font. 'Syndicat' is blue, 'national' is green, 'des' is purple, 'enseignants' is pink, 'de' is yellow, and 'second degré' is orange.